



Retour d'expériences des collaborations de l'ASTI avec les SST

Dans le cadre du GIT – 25/11/2011

Intervenants de l'ASTI

Antoine DUARTE, psychologue du travail
Julie VIDAL, ergonome

L'ASTI c'est ...

- ▶ Une association loi 1901 à but non lucratif, dotée d'un comité d'orientation technique (partenaires sociaux, professionnels et institutionnels de la santé et sécurité au travail).
- ▶ Une association qui fédère 7 services de santé au travail sur Midi-Pyrénées, représentant des sollicitations de plus de 150 médecins du travail de ces services.
- ▶ Un panel de 11 intervenants dans les différents champs en santé et sécurité au travail permettant de mobiliser et d'articuler des compétences et des méthodologies adaptées au plus près des besoins.

Nos missions au sein de l'ASTI...



Intervention en entreprise

- Accompagnement dans la démarche de prévention des risques professionnels
- Conception et aménagement des situations de travail
- Mesures environnementales



Appui aux SST

- Appui aux SST (interventions individuelles et collectives, mise à disposition d'outils...)
- Appui aux entreprise (via le portail web)



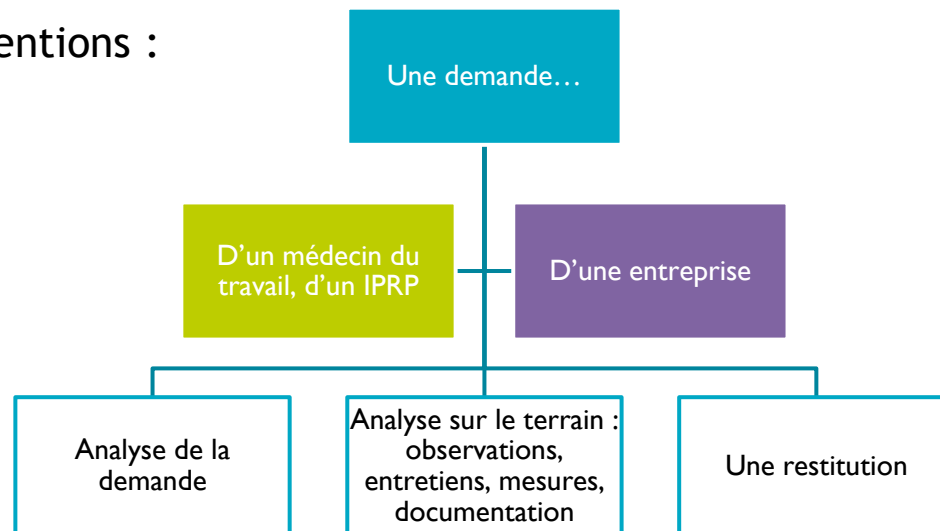
Formation & Sensibilisation

- Formations aux salariés et personnels d'encadrement
- Formations des professionnels en santé au travail

L'éthique professionnel et le cadre d'intervention qui nous guident dans nos actions...

- ▶ L'intervenant s'inscrit dans le cadre d'une éthique et d'une déontologie professionnelle à savoir :
 - ▶ L'implication, l'information et l'association de tous les niveaux d'acteurs de l'entreprise et du réseau de prévention : direction, salarié, IRP (telles que le CHSCT), médecin du travail, CARSAT... ;
 - ▶ La confidentialité par rapport à l'ensemble des informations recueillies au cours de l'intervention ;
 - ▶ La confidentialité concernant les documents remis ou consultés par les intervenants de l'ASTI, leur exploitation n'ayant pour objectif l'alimentation de l'analyse.

- ▶ Cadre général de nos interventions :



Aujourd'hui : Retour sur les collaborations établies avec les SST

▶ Avec Qui ?

- ▶ Le médecin du travail
- ▶ Un TPRP / IPRP
- ▶ Les acteurs de l'entreprise

▶ Quand ? A quel moment ?

- ▶ Au démarrage de l'intervention, lors de la demande : prise de contact téléphonique, rencontre
- ▶ Au cours de l'intervention : bilan des analyses de terrain, suivi du déroulement de l'intervention

▶ Sur Quoi ? A quel niveau ?

- ▶ Prise d'information sur le contexte, les problématiques, le poste/service concerné
- ▶ Recueil d'indicateurs sur l'entreprise, les salariés concernés
- ▶ Stratégies d'intervention : au démarrage, lors de la restitution
- ▶ Echanges sur le rapport d'intervention

▶ Pourquoi ?

- ▶ Avoir une meilleure connaissance de l'entreprise et des acteurs concernés
- ▶ Enrichir les analyses et le rapport d'intervention
- ▶ Assurer un suivi post-intervention
- ▶ Intervenir sur l'ensemble des champs liés à la santé et la sécurité au travail

▶ Comment ? De quelle(s) façon(s) ?

- ▶ Par les supports utilisés
- ▶ Par une méthodologie d'intervention

▶ Zoom sur :

- ▶ Le 1^{er} échange téléphonique / la rencontre au sein de l'entreprise
- ▶ La collecte de documents, d'indicateurs
- ▶ L'envoi préalable du rapport d'intervention

**Demain...Quelles collaborations possibles avec
l'infirmière de santé au travail ?**

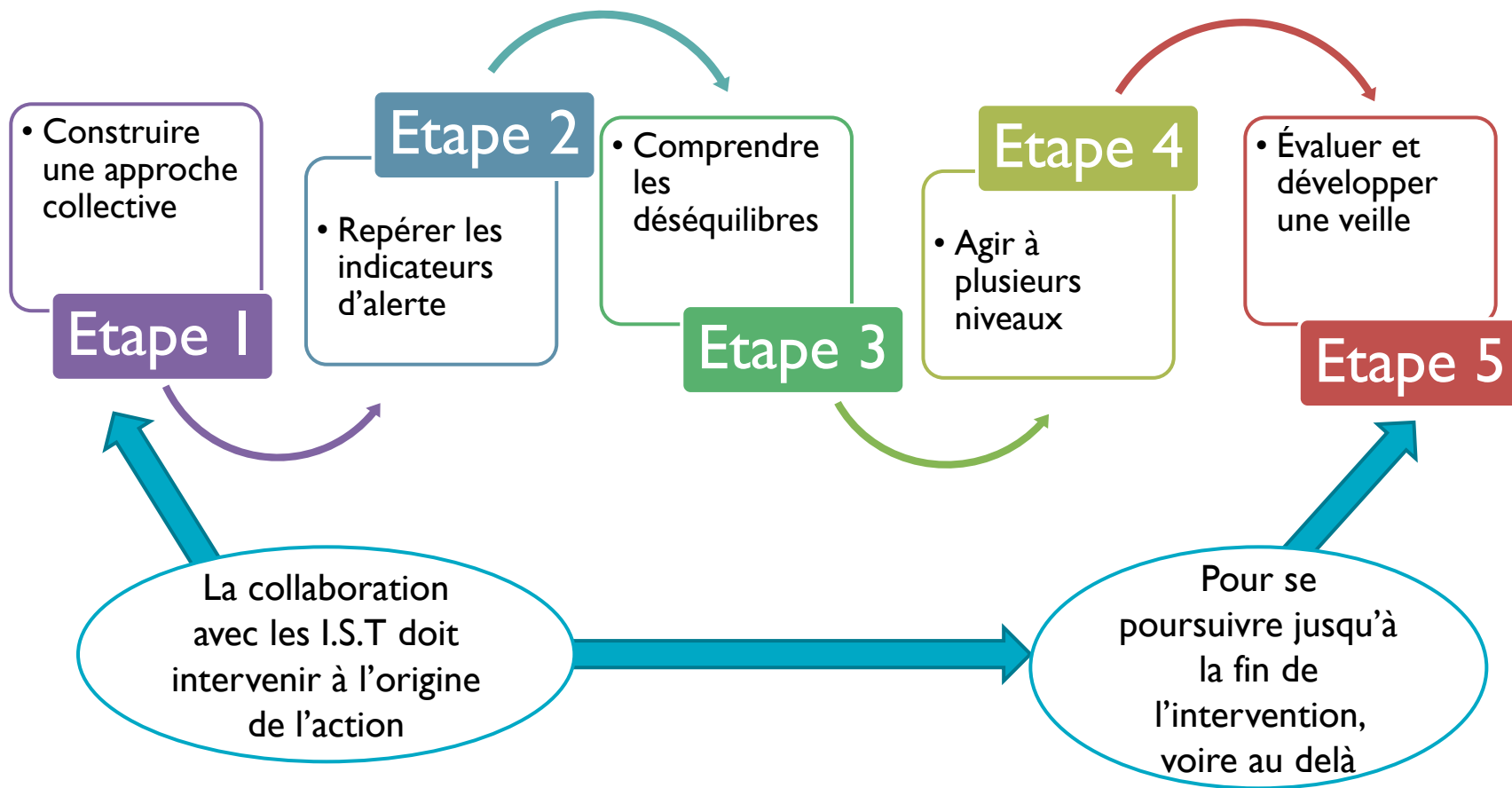
L'infirmière de santé au travail, Un atout de plus dans les démarches d'action et de prévention

- ▶ Le rôle de l'infirmière de « santé au travail est de « contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés sur les lieux de travail en collaboration étroite avec le Médecin du Travail ».
- ▶ Une collaboration étroite avec l'ASTI peut être envisagée dans le cadre de ses différentes attributions, notamment lorsqu'elle:
 - *Propose, organise, et mets en place des actions de prévention (article R4511-15)*
 - *Fait partie des groupes de recherche appliquée en participant à des commissions pluridisciplinaires (handicap, harcèlement, ergonomie, pénibilité...)*
 - *Participe à des enquêtes et études concernant les besoins de santé.*
 - *Propose des actions correctives et préventives*



Place des infirmières de santé au travail dans le cadre de nos interventions

- ▶ La présence de l'infirmière de santé au travail (IST) dans l'entreprise et sa connaissance approfondie des situations de travail peut lui permettre de jouer un rôle de coordinatrice des actions qui parfois nous fait défaut.
- ▶ Elle peut être la garante de la collaboration de tous les acteurs de la démarche (médecin du travail, IPRP, intervenants, I.R.P, direction, etc.).
- ▶ Elle peut être à l'origine de la création de projets en santé au travail et à l'initiative d'interventions de notre part :
 - ▶ Dans le cadre général de nos interventions, l'IST aura sa place : dans la construction et l'analyse de la demande, dans le suivi de l'intervention...
 - ▶ Dans le cadre des actions collectives que l'ASTI mène en partenariat avec les SST, l'I.S.T trouvera sa place dans :
 - L'identification des thématiques pertinentes
 - L'analyse des besoins des entreprises
 - Le repérage des situations de travail à risques pour les salariés
 - Le suivi et la mise en œuvre des actions

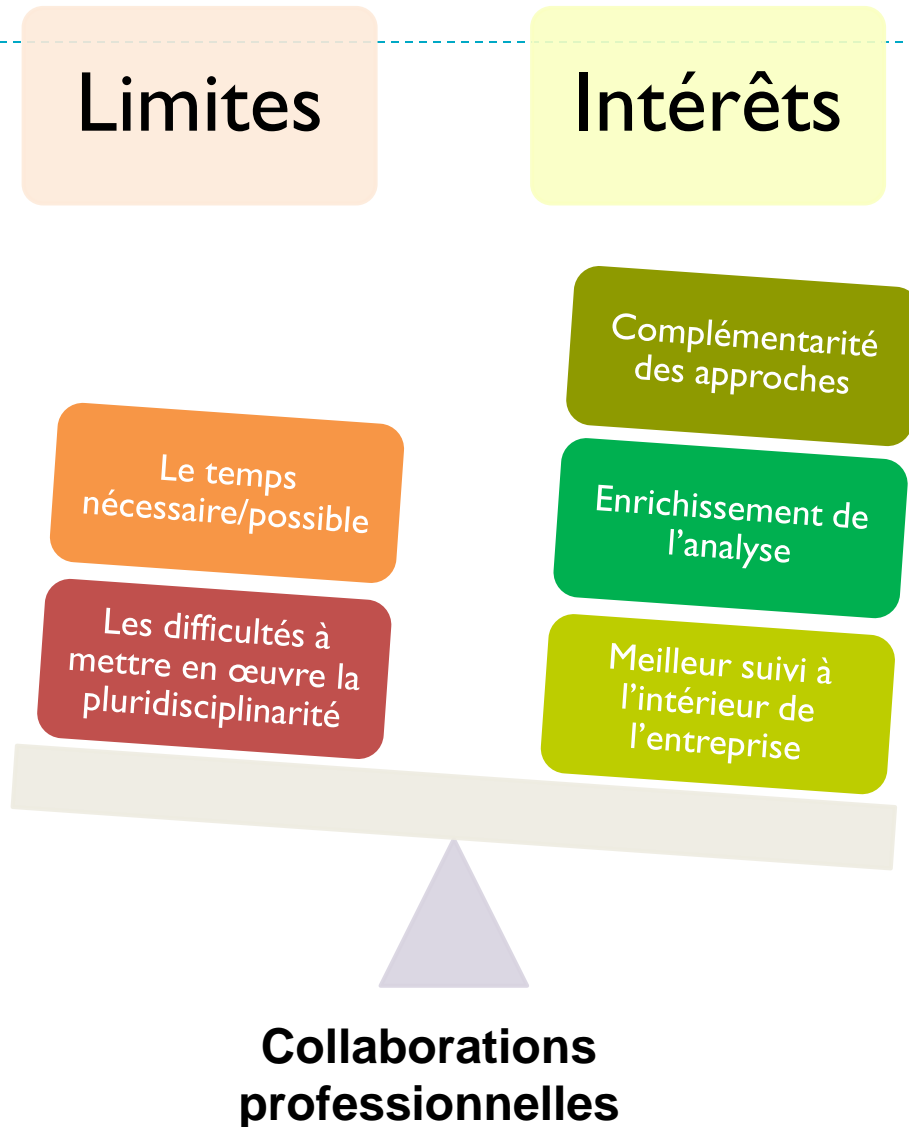
L'intégration des infirmières du travail dans la méthodologie de prévention des RPS de l'ASTI



Entre nos outils d'intervention et la fonction de l'IST : un travail de collaboration à construire ensemble

- ▶ La reconstitution de l'historique et des faits marquants dans l'entreprise 
- ▶ L'enrichissement du tableau d'indicateurs d'alerte 
- ▶ Dans la passation de l'enquête de « vécu au travail »
- ▶ La consolidation de nos grilles d'entretien grâce à la vision des IST sur les situations de travail
- ▶ Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action par l'intégration au Co-Pil

Des préalables à discuter ensemble pour atténuer les limites des collaborations pluridisciplinaires...





Merci de votre attention

GIT – Le 25/11/2011

Intervenants de l'ASTI

Antoine DUARTE, psychologue du travail
Julie VIDAL, ergonome

La frise des évènements marquants (1/2)

01/02/2011
Ouverture de
la structure

03/05/2011
Réception par la
gérante d'une
lettre de
revendications
des salariés.

22/05/2011
Envoi d'une lettre du
collectif des travailleurs
à la direction du travail ,
au SST, etc.

Juin 2011
Départ de
Mlle M suivi
plus tard de
l'arrivée d'une
nvlle salariée

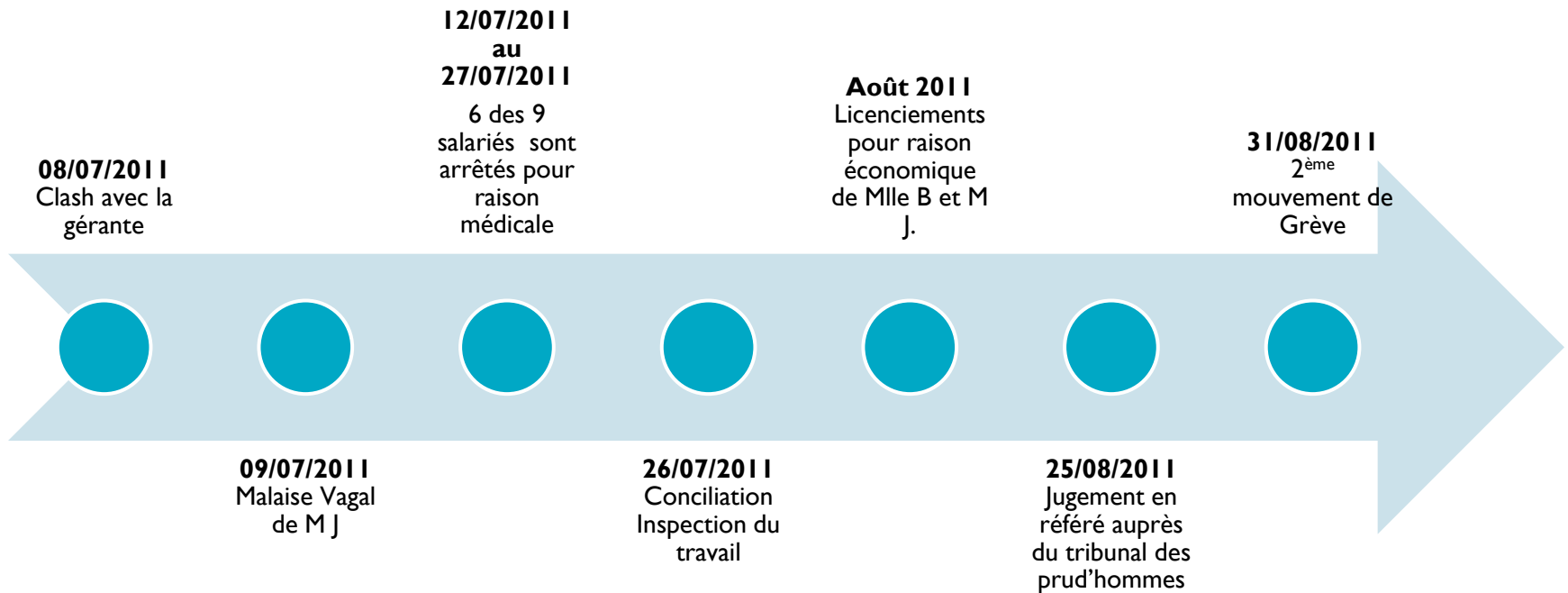
27/04/2011
Réunion de
service à la
demande du
personnel

18/05/2011
Envoi d'une
lettre
d'avertissement
à Mme R

25/05/2011
1^{er}
mouvement de
grève



La frise des évènements marquants (2/2)



Le tableau de bord des indicateurs d'alerte du RPS

Gestion des Ressources Humaines	Evolutions & Changements	Tensions relationnelles	Difficultés exprimées par les salariés	Indicateurs Santé-Sécurité
Un absentéisme en baisse	Des projets à venir avec un enjeu de fédération du personnel et d'accompagnement aux changements	Dans les équipes : climat de suspicion, faible lien inter-établissements	Une organisation du travail en pleine restructuration	Taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles
Des équipes de permanents qui restent encore à stabiliser	De nouvelles exigences du secteur : lois 2002-2005,	Avec la hiérarchie : des liens de confiance à restaurer	Considération, reconnaissance et respect	Risque TMS Usure psychique et physique
Des parcours professionnels insuffisants conduisant à une usure professionnelle	Une instabilité de l'équipe de direction et des modes de management qui ont déstabilisé les salariés	Avec les résidents, usagers et les familles	Projets à venir Perspective d'évolution des métiers	Restrictions d'aptitudes, inaptitudes amenant à une difficulté de reclassement et de maintien au poste
Une moyenne d'âge importante du personnel L'arrivée de nouveaux métiers et salariés	Une évolution des pratiques professionnelles importante avec la mise en place de la médicalisation et la cohabitation de logiques métier (sociale, médicale, éducative	Une dégradation des rapports sociaux suite aux sanctions disciplinaires et licenciements Mais un climat social aujourd'hui apaisé	Une communication insuffisante à la fois dans les espaces dédiés et la circulation de l'information inter-établissements et pôles	Indicateurs médicaux en lien avec les difficultés exprimées : troubles du sommeil, troubles dépressifs...